

Pour une « Agence nationale des Français de la rue »

Par Nicole GUEDJ

Alors que le droit au logement opposable se trouve propulsé au rang des grandes priorités de cette nouvelle année 2007, je me suis replongée dans le texte de la tribune publiée dans ces colonnes il y a près de quatre ans et dont je ne retrancherais aujourd'hui pas une ligne. J'y exprimais ma colère de voir, dans notre pays, les sans-abri sombrer dans l'oubli après la période de grand froid.

Aujourd'hui, je constate avec soulagement que la mobilisation, tant du réseau associatif que des politiques et des médias, devrait amener à la concrétisation du droit au logement, pourtant consacré dans nos textes depuis 1982.

Pour autant, les besoins des SDF ne se limitent pas uniquement à la ration calorique ou au logement. Il faut exiger pour eux le droit à la dignité et au respect. Les SDF sont d'abord des citoyens en attente de reconnaissance : elle passe par un traitement social spécifique. Sans abri, sans travail, souvent sans papiers, quelquefois sans famille, ils sont, parmi les Français, ceux de nos concitoyens dont les droits premiers sont les plus systématiquement menacés.

Les SDF nous obligent à repenser l'égalité comme un « droit à une égale attention et à un égal respect », ainsi que le disait John Rawls.

Comment ? Par une véritable politique publique d'aide et d'accompagnement qui prenne en compte tous les aspects de cette forme indigne d'exclusion. Les sans-emploi bénéficient de l'ANPE. Pourquoi les sans-abri n'auraient-ils pas une Agence nationale pour les Français de la rue ? N'en doutons pas, c'est l'érosion des droits, plus que toute autre chose, qui « emprisonne » beaucoup d'entre eux dans la rue.

L'Agence nationale pour les Français de la rue aurait, en tout premier lieu, un rôle de recensement et d'identification de cette population hétérogène que les estimations, sans doute sous-évaluées, chiffrent à près de 100 000 personnes. N'est-ce pas à ce seuil du nombre des sans-emploi que Jacques Chirac avait pris l'initiative de créer l'ANPE ?

L'Agence répondrait également à plusieurs besoins : assurer que les SDF aient accès à leurs droits en matière d'identité, de prestations sociales (RMI, allocations familiales, etc.), mais aussi, pourquoi pas ?, les accompagner dans l'exercice de leur droit au logement, dès qu'il sera effectivement opposable.

Cette Agence pourrait aussi organiser, dans la durée, leur suivi sanitaire, notamment leur soutien psychologique et psychiatrique avec des traitements de désintoxication indispensables pour certains d'entre eux. Elle pourrait enfin permettre l'exercice de leur droit à la formation et à l'insertion.

Par ailleurs, il y a parmi eux des femmes et des enfants qui doivent bénéficier de leurs droits parentaux et éducatifs, des personnes âgées qui ont vocation à percevoir une retraite, des adolescents qui ont une obligation de scolarité.

Les SDF sont aujourd'hui suffisamment nombreux pour justifier une telle mobilisation !

* Secrétaire nationale chargée des droits de l'homme et de l'action humanitaire à l'UMP, ancienne secrétaire d'État aux Droits des victimes